

# *Synthèse • Stat'*

Numéro 31 • décembre 2019

## **Les expositions aux risques professionnels dans la fonction publique et le secteur privé en 2017**

**Enquête SUMER 2017**

**BÉRYL MATINET, ÉLODIE ROSANKIS**

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
ENQUÊTE SUMER 2017 .....	4
LES RÉSULTATS PRÉSENTÉS .....	7
FICHES PAR EXPOSITION .....	10
Fonction publique de l'État .....	10
Fonction publique territoriale .....	16
Fonction publique hospitalière .....	22
Secteur privé .....	28

## INTRODUCTION

*Ce numéro de Synthèse Stat' décrit, au travers de fiches, les principales expositions aux risques professionnels des salariés dans la fonction publique (en distinguant les trois versants de la fonction publique), ainsi que celles du secteur privé dans son ensemble.*

*Les expositions aux risques professionnels sont présentées par type de contraintes physiques, organisationnelles, d'expositions aux agents biologiques, aux nuisances chimiques ainsi que pour trois indicateurs de risques psychosociaux.*

*Les données présentées sont issues de l'enquête Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer) de 2017, enquête transversale qui permet de cartographier les expositions professionnelles des salariés, la durée de ces expositions et les protections collectives ou individuelles éventuelles mises à disposition.*

# ENQUÊTE SUMER 2017

## 1 • Un dispositif d'observation des expositions professionnelles mis en place depuis 1994

L'enquête Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer) est un outil de cartographie des expositions aux risques professionnels des salariés en France. Son objectif est de permettre de définir des actions prioritaires de prévention et de réaliser des outils d'aide au repérage des expositions pour tous les acteurs impliqués dans le domaine du travail et de la santé au travail, ainsi que d'alimenter la réflexion sur les politiques de prévention et de recherche.

Après une enquête expérimentale en 1987, les enquêtes de 1994, de 2003 et de 2010 ont établi le modèle qui fonde l'enquête actuelle, à la fois du point de vue du questionnement et de la méthode de collecte. Le protocole de l'enquête et le questionnaire sont élaborés en concertation avec d'une part des experts de toutes les disciplines du champ santé et travail et d'autre part les partenaires sociaux.

## 2 • La conception et la collecte de l'enquête Sumer 2017

L'enquête Sumer 2017 a été menée et gérée conjointement par la Direction générale du travail (DGT, inspection médicale du travail) et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) en collaboration avec la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) dans le cadre d'un élargissement aux trois versants de la fonction publique. La collecte s'est déroulée d'avril 2016 à octobre 2017.

Pour cette édition de Sumer, le protocole de collecte a évolué par rapport aux enquêtes précédentes pour s'adapter aux évolutions de la pratique de la médecine du travail. Le salarié est interrogé par son médecin du travail ou son médecin de prévention, qui pour l'occasion fait office d'enquêteur. Pour cette nouvelle édition, le médecin pouvait se faire aider par son équipe pluridisciplinaire et notamment par les infirmiers pour tout ou partie des questionnaires. Les questions portent sur l'activité professionnelle habituelle du salarié (pour les contraintes organisationnelles et relationnelles) ou de la dernière semaine travaillée (pour les autres contraintes). Un auto-questionnaire sur leur vécu du travail est proposé à tous les salariés.

## 3 • Le champ de l'enquête

L'enquête couvrait en 1994 l'ensemble des salariés du régime général et de la Mutualité sociale agricole (MSA) en France métropolitaine.

Le champ de l'enquête a tout d'abord été étendu au niveau sectoriel. En 2003, le champ a été étendu aux hôpitaux publics, à La Poste, EDF-GDF, la SNCF et Air France. En 2010, les salariés de la RATP, les gens de mer, les agents des collectivités territoriales et à titre expérimental des agents de la fonction publique de l'État ont été intégrés à l'enquête, à l'exception des enseignants de l'Éducation nationale (où le nombre de médecins de prévention rapporté au nombre d'agents du ministère est inférieur à celui observé dans les autres ministères).

En 2017, l'ensemble de la fonction publique de l'État a participé à l'enquête<sup>1</sup>. Pour la première fois, à titre expérimental, les enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré de l'Éducation nationale ont été intégrés à l'enquête.

<sup>1</sup> Hors personnels non enseignants de l'Éducation nationale et enseignants des établissements privés.

Au niveau géographique, le champ s'est élargi avec la participation de la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe en plus de la Réunion déjà participante en 2010. Cette édition de l'enquête est représentative des 24,8 millions de salariés dans la France entière.

#### 4 • L'échantillon

Un échantillon représentatif a été tiré par un sondage à deux degrés :

- 1°) les médecins du travail ;
- 2°) les salariés suivis par ces médecins.

Seuls les médecins du travail ou de prévention disposent d'une connaissance précise des expositions professionnelles au poste de travail, en particulier concernant les risques biologiques et chimiques. Outre l'examen médical périodique de chaque salarié suivi, les médecins du travail doivent en effet consacrer le tiers de leur temps pour étudier sur le terrain l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail des entreprises dont ils ont la charge. Pour la collecte de Sumer 2017, le médecin est resté le responsable de la collecte et de sa validation, mais il a pu se faire aider des membres de son équipe pluridisciplinaire (infirmier, IPRP – intervenants en prévention des risques professionnels -, secrétaire, assistante...) dans le recueil des données sur certaines parties du questionnaire.

La participation des médecins du travail ou de prévention à l'enquête repose sur le volontariat. Suite à une succession de réformes dans la médecine du travail entraînant une diminution du nombre de visites périodiques, la méthode de tirage a dû être revue. Deux nouveaux modes de tirage au sort des salariés enquêtés ont été ajoutés au protocole de collecte des enquêtes précédentes<sup>2</sup>.

Pour la collecte 2016-2017, 1 243 médecins du travail ou de prévention ont pu interroger 26 500 salariés, soit deux fois moins de médecins participants que pour l'enquête de 2010. On compte en moyenne 27 questionnaires par médecin enquêteur.

#### 5 • Les questionnaires

Le questionnaire principal fournit des informations sur le salarié (sexe, âge, statut de l'emploi, profession exercée, tâche principale, fonction principale et position professionnelle) et sur l'établissement qui l'emploie (secteur d'activité, effectif de salariés).

Dans la deuxième partie, le médecin du travail ou de prévention fait le relevé des expositions que subit le salarié à partir d'une liste de plus de deux cents situations de travail, classées en quatre catégories : les contraintes organisationnelles, les nuisances physiques, les expositions aux agents chimiques et aux agents biologiques. Enfin, le médecin donne un avis pour chacun de ces aspects sur la qualité du poste de travail en termes de prévention des risques.

Pour les contraintes organisationnelles et relationnelles, la période de référence est « la situation habituelle de travail », et les réponses sont de type « oui / non ». Pour les autres types d'exposition, le questionnement porte sur la dernière semaine travaillée, et pour chaque exposition identifiée, le médecin du travail ou de prévention évalue sa durée, l'existence de protections collectives et la mise à disposition de protections individuelles. Pour les agents biologiques sont également notés les moyens d'hygiène adaptés et pour les produits chimiques l'intensité de l'exposition, mesurée ou évaluée.

L'auto-questionnaire permet de recueillir des informations sur l'opinion du salarié à propos de sa situation de travail. Il contient le questionnaire de Karasek<sup>3</sup>, la partie

<sup>2</sup> Pour plus de détails sur le protocole de collecte, se référer au bilan de la collecte SUMER 2016-2017 : Coutrot T. , Memmi S. , Rosankis E., Sandret N et al. – Enquête SUMER 2016-2017 : bilan de la collecte. Vu du terrain TF260. Réf Santé Trav. 2018 ; 156 : 19-27

<sup>3</sup> Pour plus d'informations à propos de ce questionnaire, veuillez-vous reporter à la partie sur « Les risques psychosociaux » (p.8).

« récompenses » du questionnaire de Siegrist<sup>4</sup>, et des questions sur la reconnaissance au travail, la santé ressentie, la relation santé-travail, la santé mentale (Patient Health Questionnaire (PHQ9), évaluant la dépression), les comportements hostiles au travail, les agressions, les arrêts de maladie, les accidents du travail et le retrait d'une situation dangereuse.

## 6 • La pondération

La pondération a été réalisée en plusieurs étapes : redressement en fonction des caractéristiques des médecins-enquêteurs, correction du biais induit par la corrélation entre la fréquence des visites et les prévalences des expositions, correction de la non-réponse totale et enfin calage sur marges. Pour cette dernière étape, les critères utilisés sont le sexe, la tranche d'âge, la nationalité, le type de temps de travail, l'ancienneté dans l'établissement, le type de contrat, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité en 5 postes et la taille d'établissement. Les distributions de référence sont issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS), de l'enquête Emploi et de sources spécifiques pour certains secteurs professionnels : la MSA, la fonction publique hospitalière, la fonction publique territoriale, la fonction publique de l'État (hors Ministère de l'Éducation nationale) et Ministère de l'Éducation nationale.

<sup>4</sup> Pour plus d'informations à propos de ce questionnaire, veuillez-vous reporter à la partie sur « Les risques psychosociaux » (p.8).

## LES RÉSULTATS PRÉSENTÉS

Les résultats présentés dans ce numéro décrivent, sous forme de fiches, les principales expositions aux risques professionnels des salariés par versants de la fonction publique.

Chaque fiche présente tout d'abord une description de la population des salariés du versant étudié : son effectif, la durée moyenne de travail hebdomadaire des salariés à temps complet<sup>5</sup>, la part des salariés travaillant à temps partiel, la répartition par taille d'établissement, par sexe, par catégorie socioprofessionnelle regroupée et par tranche d'âge.

Ces données permettent de mettre en relation le profil des salariés et les expositions auxquelles ils sont soumis à partir d'une même source statistique, l'enquête Sumer 2017.

Après cette description générale, sont présentées les proportions de salariés exposés suivant les différents types d'exposition (contraintes physiques, contraintes organisationnelles, exposition aux agents biologiques et nuisances chimiques, risques psychosociaux).

Pour les **contraintes physiques** sont donnés tout d'abord les résultats synthétiques par grand type de contraintes. Sont ensuite fournis les résultats par exposition détaillée :

- le taux d'exposition global dans le versant de la fonction publique concerné ;
- le taux d'exposition avec une durée supérieure à 10 heures par semaine ;
- le taux d'exposition moyen pour l'ensemble des salariés de l'enquête.

Pour les **contraintes organisationnelles**, certaines correspondent directement aux questions posées, d'autres ont été construites à partir de plusieurs questions. Les résultats sont pour chaque contrainte :

- le taux d'exposition global dans le versant de la fonction publique concerné ;
- le taux d'exposition moyen pour l'ensemble des salariés de l'enquête.

Pour les **expositions aux agents biologiques**, est donné le taux synthétique et pour les principales expositions retenues :

- le taux d'exposition global dans le versant de la fonction publique concerné ;
- le taux d'exposition moyen pour l'ensemble des salariés de l'enquête.

Pour les **expositions aux produits chimiques**, est donné le taux d'exposition à au moins un produit chimique, toutes durées confondues, puis pour chaque produit :

- le taux d'exposition global dans le versant de la fonction publique concerné ;
- le taux d'exposition avec une durée supérieure à 2 heures par semaine ;
- le taux d'exposition moyen pour l'ensemble des salariés de l'enquête.

Pour les **risques psychosociaux**, issus de l'autoquestionnaire, sont donnés les taux calculés à partir de scores selon les modèles de Karasek et de Siegrist et le taux synthétique pour les comportements hostiles :

- le taux d'exposition global dans le versant de la fonction publique concerné ;
- le taux d'exposition moyen pour l'ensemble des salariés de l'enquête.

<sup>5</sup> Dans la fonction publique territoriale, il existe des contrats à temps non complet. Il s'agit d'emplois créés pour une durée de travail inférieure à la durée légale de travail. Sans être à temps partiel, le temps de travail hebdomadaire d'un agent pourra alors être inférieur à 35 heures. La prise en compte de ces contrats peut influencer la comparaison des durées travaillées dans la fonction publique territoriale en fonction des sources statistiques.

Tous les taux d'exposition, y compris ceux avec durée, sont calculés avec le même dénominateur : l'effectif du secteur d'activité décrit. Cela peut entraîner une sous-estimation des taux avec durée, dans la mesure où celle-ci n'est pas toujours déclarée.

## 1 – Les risques psychosociaux

Les fiches Synthèses Statistiques de 2017 s'enrichissent d'un volet sur les risques psychosociaux par rapport aux années précédentes. Ces résultats se présentent dans un nouveau tableau et concernent trois risques psychosociaux potentiellement dangereux pour la santé des salariés : le manque de reconnaissance, les comportements hostiles et le « *job strain* ».

### *Manque de reconnaissance*

Le manque de reconnaissance est calculé à partir des réponses au questionnaire de Siegrist. Celui-ci comporte deux parties : « Efforts intrinsèques » et « Récompenses ». Dans l'auto-questionnaire de Sumer 2016-2017, seule la deuxième partie est intégrée (certaines questions de la première partie étant redondantes avec celles du questionnaire de Karasek).

Le questionnaire de Siegrist n'étant donc pas complet, on ne peut pas calculer le score du Siegrist (Efforts intrinsèques / Récompenses). On calcule donc la valeur de la médiane des réponses à l'auto-questionnaire, c'est-à-dire la valeur qui partage l'ensemble de la population enquêtée en deux parties égales : la moitié des salariés se situent au-dessus de ce score, et l'autre moitié au-dessous. La partie de la population ayant un score supérieur à la médiane est considérée comme étant en manque de reconnaissance.

### *Job Strain*

Le questionnaire de Karasek, du nom de son principal initiateur, un sociologue nord-américain, est un outil internationalement utilisé pour décrire les facteurs de risques psychosociaux au travail. Ce questionnaire évalue trois dimensions de l'environnement psychosocial au travail : la demande psychologique, la latitude décisionnelle et le soutien social. Il comporte 26 questions : 9 pour la demande psychologique, 9 pour la latitude décisionnelle, 8 pour le soutien social.

Les réponses proposées sont : « Pas du tout d'accord, Pas d'accord, D'accord, Tout à fait d'accord », ce qui permet de les coter de 1 à 4 et de calculer un indicateur synthétique (score) pour chacune des trois dimensions. On calcule ensuite la valeur de la médiane de chacun des scores, c'est-à-dire la valeur qui partage l'ensemble de la population enquêtée en deux parties égales : la moitié des salariés se situent au-dessus de ce score, et l'autre moitié au-dessous.

Le « *job strain* » est défini comme une situation où la demande psychologique est supérieure à la médiane et la latitude décisionnelle inférieure à la médiane, ce qui constitue une situation à risque pour la santé.

Les études longitudinales internationales ont montré qu'être en « *job strain* » était prédictif de troubles cardiovasculaires, de troubles musculo-squelettiques et de dépressions.

### *Comportements hostiles*

Les items sur les comportements hostiles sont issus d'un questionnaire de Franz Leymann sur le Mobing. Il différencie les **trois classes** de situations pouvant être considérées comme représentatives des comportements hostiles.

- **Les situations dégradantes** (on laisse entendre que vous êtes dérangé, on vous dit des choses obscènes ou dégradantes, on vous fait des propositions à caractère sexuel de façon insistante).

- **Les situations de déni de reconnaissance** (on critique injustement votre travail, on vous charge de tâches inutiles ou dégradantes, on sabote votre travail, on vous empêche de travailler correctement).

- **Les situations de comportements méprisants** (on vous ignore, on fait comme si vous n'étiez pas là, on vous empêche de vous exprimer, on tient sur vous des propos désobligeants).

Le salarié est considéré dans ces fiches comme subissant des comportements hostiles s'il déclare que l'un des comportements décrits plus haut est d'actualité et systématique.

## 2 - Lecture des fiches

### *Arrondis*

Les effectifs présentés sont arrondis à la centaine. De ce fait la somme dans les tableaux de répartition peut ne pas tomber juste. La règle est que la ligne « total » corresponde bien à l'effectif total exposé arrondi.

### **Pour en savoir plus**

[Memmi S., Rosankis E., Sandret N., Duprat P., Léonard M., Morand S., Tassy V., « Comment ont évolué les expositions des salariés du secteur privé aux risques professionnels sur les vingt dernières années ? Premiers résultats de l'enquête SUMER 2017 », DARES Analyses, 2019 \(n°041\), p. 1-14.](#)

[Barlet B., Malarmey H., Memmi S., « Nouveau protocole et baisse de la participation des médecins : la collecte de données de l'enquête SUMER 2016-2017 à l'épreuve de l'organisation de la santé au travail, Références en santé au travail, 2019 \(n°157\), p.107-117.](#)

[Coutrot T., Memmi S., Rosankis E., Sandret N., Léonard M., Morand S., Tassy V., Zilloniz S. « L'enquête Sumer 2016-2017 : bilan de la collecte », Références en santé au travail, 2018 \(n°156\), p. 19-27.](#)

[Le questionnaire de l'enquête Sumer 2016-2017](#)

# Fonction publique de l'État

## Description du secteur

<b>Effectif de la fonction publique de l'État :</b>	2 070 300 salariés
<b>Durée moyenne de travail hebdomadaire des temps complets :</b>	40,3 heures
<b>Pourcentage de salariés travaillant à temps partiel :</b>	11,9 %
<b>Pourcentage de salariés ayant un document unique d'évaluation des risques dans leur établissement :</b>	71,2 %

<b>Répartition des salariés selon la taille de l'établissement (en %) :</b>	
1 à 9 salariés .....	8,9
10 à 49 salariés .....	16,4
50 à 199 salariés .....	28,7
200 à 499 salariés .....	7,2
500 salariés et plus .....	38,9
<b>Répartition des salariés selon le statut de l'emploi (en %) :</b>	
En formation ou mesure pour l'emploi .....	0,5
Intérimaire ou CDD .....	10,1
CDI ou fonctionnaire .....	89,4
<b>Répartition des salariés selon l'ancienneté dans le poste (en %) :</b>	
Moins d'un an .....	3,2
Un an ou plus .....	96,8

## Profil des salariés

	Hommes	Femmes	Total
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>			
Cadres et prof. intellect. sup. ....	14,7	16,8	31,4
Professions intermédiaires .....	13,8	22,9	36,8
Employés administratifs .....	3,1	8,4	11,4
Employés de commerce et de service .....	14,0	3,8	17,8
Ouvriers qualifiés .....	2,0	0,2	2,2
Ouvriers non qualifiés/agricoles .....	0,3	0,1	0,4
<i>Total</i> .....	47,9	52,1	100,0
<b>Tranche d'âge</b>			
Moins de 25 ans .....	2,0	0,9	3,0
25 à 29 ans .....	4,6	4,3	8,9
30 à 39 ans .....	10,2	12,6	22,8
40 à 49 ans .....	16,3	18,4	34,7
50 à 59 ans .....	12,4	13,3	25,7
60 ans et plus .....	2,3	2,6	4,9
<i>Total</i> .....	47,9	52,1	100,0

## Expositions

<b>Grands types de contraintes physiques</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>	
	<b>Dans la fonction publique de l'État</b>	<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
Contraintes posturales et articulaires.....	55,8	71,5
Nuisances sonores.....	41,5	32,9
Situations avec contraintes visuelles.....	29,5	30,0
Conduite (machine mobile, automobile, camion).....	22,0	31,2
Nuisances thermiques.....	18,8	21,0
Manutention manuelle de charges (définition européenne).....	13,8	34,3
Travail avec machines et outils vibrants.....	3,4	13,8
Travail en air et espace contrôlés.....	1,9	2,1
Radiations, rayonnements.....	1,9	2,7

<b>Types de contraintes physiques (détail)</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>		
	<b>Dans la fonction publique de l'État</b>		<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
	<b>Toute durée</b>	<b>Exposition supérieure à 10h/sem</b>	
Position debout ou piétinement.....	41,6	20,5	48,7
Déplacement à pied dans le travail.....	29,1	5,4	43,2
Autre bruit gênant pour le salarié.....	22,4	8,0	14,3
Conduite sur la voie publique (auto, camion, car, autobus).....	21,0	3,0	25,5
Position fixe de la tête et du cou.....	20,8	7,7	25,5
Contraintes posturales rachidiennes.....	19,4	5,4	35,5
Bruit supérieur à 80 dbA.....	17,5	4,3	14,0
Travail aux intempéries.....	14,9	3,6	14,4
Bruit supérieur à 85 dbA.....	13,5	2,2	12,9
Maintien de bras en l'air.....	10,6	1,2	19,4
Bruit comportant des chocs, impulsions.....	10,3	1,3	11,5
Position à genoux et/ou accroupi.....	9,0	1,1	22,2
Travail au chaud imposé (températures > 24°C).....	8,3	0,8	6,2
Travail au froid imposé (températures < 15°C).....	6,2	0,3	6,1
Travail exigeant une position forcée d'une ou plusieurs articulations.....	5,4	0,8	18,2
Gestes répétitifs à cadence élevée.....	3,0	0,6	14,9
Outils transmettant des vibrations aux membres supérieurs.....	3,0	0,4	10,6
Travail en milieu humide imposé par le processus.....	1,8	0,1	2,5
Radiation non ionisante.....	1,6	.	1,4
Espace confiné.....	1,5	0,5	1,7
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail.....	1,5	0,1	8,4
Vibrations créées par des installations fixes.....	1,1	0,1	5,4
Radiation ionisante de catégorie A ou B.....	0,4	0,1	1,4
Rayonnements ionisants ni A ni B.....	0,1	.	0,1

<b>Types de contraintes organisationnelles</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>	
	<b>Dans la fonction publique de l'État</b>	<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
Être en contact direct avec le public .....	79,8	74,0
Être en contact avec le public de vive voix, en face-à-face .....	77,1	69,4
Contact tendu avec le public même occasionnellement .....	63,6	49,9
Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an .....	62,9	61,3
Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue.....	56,1	57,6
Être en contact avec le public par téléphone.....	54,6	52,1
Travail souvent ou toujours prolongé au-delà de l'horaire officiel .....	47,7	26,6
Travail au moins 10 dimanches par an .....	43,6	20,5
Demande extérieure obligeant à une réponse immédiate .....	43,2	53,4
Ne peut pas interrompre son travail quand il le souhaite.....	41,5	21,4
Emporter toujours ou souvent du travail à domicile.....	41,4	8,2
Temps insuffisant pour effectuer correctement son travail .....	41,1	28,0
Devoir toujours ou souvent se dépêcher.....	38,8	35,0
Ne pas pouvoir faire varier les délais .....	38,5	40,2
Ne pas avoir une formation suffisante et adaptée pour effectuer correctement son travail.....	35,7	16,8
Ne pas avoir de moyens matériels adaptés et suffisants pour effectuer correctement son travail .....	33,7	18,2
Horaires variables d'un jour à l'autre .....	32,5	23,9
Durée de la dernière semaine travaillée supérieure à 40 h .....	28,4	17,6
Travail au moins 20 samedis par an .....	28,0	26,1
Contrôle ou suivi informatisé du travail .....	26,8	30,5
Ne pas avoir de repos de 48 heures consécutives.....	26,3	18,0
Ne pas disposer d'informations claires et suffisantes pour effectuer correctement son travail.....	26,3	15,8
Ne pas avoir un nombre de collègues suffisant pour effectuer correctement son travail .....	23,9	20,2
Travail de nuit entre 0 et 5 heures même occasionnel .....	22,3	14,2
Tourner sur différents postes par rotation régulière.....	21,4	21,5
Suivre des procédures de qualité strictes (certification iso, accréditation EAQF, etc).....	20,0	40,4
Surveillance permanente de la hiérarchie .....	19,0	23,6
Dépendance vis-à-vis du travail des collègues .....	17,9	23,6
Atteindre des objectifs chiffrés, précis.....	17,4	26,5
Effectuer des astreintes .....	16,6	9,4
Doit faire appel à d'autres en cas d'incident.....	14,2	23,9
Travail comportant des coupures dans la journée.....	12,0	9,9
Tourner sur différents postes pour pallier les absences .....	11,1	18,4
Ne pas pouvoir changer l'ordre des tâches à accomplir .....	9,2	13,1
Travail posté en équipes, variable d'un jour à l'autre.....	8,9	7,5
Ne pas connaître ses horaires pour la semaine prochaine.....	8,5	8,5
Normes de production, délai à respecter en une heure au plus .....	8,0	16,9
Pratiquer le télétravail au moins une fois par semaine .....	6,4	3,1
Travail posté en équipe fixe .....	5,4	6,5
Travail de nuit entre 0 et 5 heures 45 nuits ou plus par an .....	5,2	5,1
Impossibilité de coopérer pour effectuer correctement son travail.....	2,9	6,8
Déplacement automatique de pièces ou cadence automatique .....	1,3	5,2

<b>Types d'expositions à des agents biologiques</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>	
	<b>Dans la fonction publique de l'État</b>	<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
Exposition à un ou plusieurs agents biologiques .....	26,6	24,9
Exposition potentielle à des agents biologiques .....	25,8	24,6
Travailler au contact d'un réservoir humain .....	24,0	15,8
Autres types de tâches (maintenance, ménage en milieu de soin) .....	8,2	3,9
Soins d'hygiène, nursing et assistance à la personne .....	4,6	6,7
Autres conditions d'exposition potentielle .....	2,9	10,3
Travailler au contact d'un réservoir animal .....	2,2	2,6
Exposition délibérée à des agents biologiques .....	2,0	1,0
Soins médicalisés non invasifs .....	1,1	2,1
Traitement des déchets .....	0,5	2,6
Gestes techniques en laboratoire d'analyse médicale d'anatomo-pathologie et de recherche .....	0,3	0,4
Soins médicalisés avec gestes invasifs .....	0,2	1,4
Travailler dans la maintenance de climatisation, tours aéro-réfrigérantes .....	0,1	0,2
Travailler dans l'assainissement (Q432-2,3) .....	0,1	0,6

<b>Type d'exposition à des agents chimiques</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>		
	<b>Dans la fonction publique de l'État</b>		<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
	<b>Toute durée</b>	<b>Exposition supérieure à 2h/semaine</b>	
Exposition à un ou plusieurs agents chimiques .....	14,6	nd	32,3
<b>dont exposition à :</b>			
Plomb et dérivés .....	3,8	0,3	0,8
Autres alcools (éthanol, butanol, isopropanol, ...) .....	3,8	0,6	7,4
Huiles synthétiques .....	3,7	0,1	2,9
Autres carburants .....	3,3	0,7	4,5
Autres hydrocarbures pétroliers, essences A, B, ... F, G (éther de pétrole) .....	3,2	0,0	1,2
Acides minéraux sauf acides cyanhydrique, fluorhydrique et chromique .....	2,6	0,5	3,0
Autres cétones : acétone, méthylisobutycétone (MIBK) .....	2,4	0,5	2,3
Eau de javel .....	2,3	0,2	6,5
Bases Fortes .....	2,1	0,2	1,7
Emission de moteur diesel .....	2,1	0,9	4,0
Ammoniac et solutions aqueuses .....	1,8	0,3	2,3
Essence automobile .....	1,7	0,2	3,1
Emission d'autres moteurs .....	1,7	0,6	3,2
Autres solvants .....	1,6	0,3	1,9
Acides organiques .....	1,5	0,2	2,0
Huiles minérales entières .....	1,5	0,2	2,0
Méthanol .....	1,5	0,2	0,9
Fumées de soudage d'éléments métalliques .....	1,3	0,3	2,1
White-spirit, solvants naphta .....	1,2	0,1	2,3

<i>Type d'exposition à des agents chimiques</i>	Proportion de salariés exposés		
	<i>Dans la fonction publique de l'État</i>		Ensemble des types d'employeurs
	Toute durée	Exposition supérieure à 2h/semaine	
Aluminium.....	1,1	0,3	1,0
Oxydes de fer .....	1,1	0,1	0,7
Toluène .....	1,0	0,3	0,6
Formaldéhyde.....	0,9	.	0,7
Résines époxydiques.....	0,9	0,1	1,1
Ammoniums quaternaires et cationiques.....	0,9	0,5	7,4
Autres fibres minérales artificielles.....	0,8	0,1	1,7
Eau oxygénée.....	0,8	0,1	1,3
Autres poussières minérales.....	0,6	0,2	1,1
Hydrocarbures terpéniques (d-limonène, essence de térébenthine,...) et chaux sous toutes ses formes.....	0,6	0,2	2,2
Chrome et dérivés, sauf inox.....	0,6	0,1	0,5
Autres métaux et dérivés (mercure, vanadium, béryllium...).....	0,6	0,1	0,5
Ethers de glycol dérivés de l'éthylène glycol, sauf CMR.....	0,6	.	2,6
Acide fluorhydrique et dérivés minéraux.....	0,5	.	0,5
Phénols et dérivés halogénés et/ou nitrés.....	0,5	.	0,3
Résines polyesters y compris les composites pré-impregnés (SMC : Sheet Moulding).....	0,5	0,1	0,3
Acier inoxydable (inox).....	0,5	0,1	0,9
Ethers de glycol dérivés du propylène glycol, sauf CMR.....	0,5	0,1	1,7
N-Hexane.....	0,5	0,1	0,3
Tétrahydrofurane (THF) (également présent dans les colles PVC).....	0,5	0,1	0,2
Autres tensio-actifs.....	0,5	0,2	6,9
Autres Aldéhydes.....	0,4	.	0,7
Autres amines.....	0,4	.	1,2
Hydrocarbures aromatiques halogénés et/ou nitrés.....	0,4	.	0,5
Amiante (toutes variétés confondues).....	0,4	0,2	0,5
Fibres céramiques réfractaires.....	0,4	.	0,5
Poussières de bois.....	0,4	0,1	1,8
Silice cristalline.....	0,4	.	1,4
Fluides aqueux ou synthétiques.....	0,4	.	0,9
Acrylamide.....	0,4	0,1	0,3
Acrylates, méthacrylates, cyanoacrylates (y compris dans les colles).....	0,4	.	1,4
Isocyanates monomères (HDI, TDI, MDI,...) et prépolymères.....	0,4	.	0,9
Nickel et dérivés, sauf inox.....	0,4	0,1	0,4
Diméthylformamide (DMF), Diméthylacétamide (DMAC).....	0,4	0,1	0,1
Amines aromatiques.....	0,3	.	0,4
Fabrication et utilisation de matériaux manufacturés.....	0,3	0,2	0,1
Autres poussières végétales dont fibres de cellulose.....	0,3	0,2	1,0
Médicaments allergisants pour les salariés les manipulant.....	0,3	0,1	0,7
Ethers de glycol classés CMR (voir guide).....	0,3	.	0,1
Farine.....	0,2	.	1,0
Fumées de dégradation thermique des matières plastiques, soudage, découpe à chaud.....	0,2	.	0,4
Brome, chlore (à l'exclusion des chlorures et de l'Oxydes de fer), iode, fluor.....	0,2	.	0,2
Autres plastifiants.....	0,2	.	0,2
Autres résines (alkydes, cellulosiques, polyoléfines,...).....	0,2	.	0,4
Cytostatiques.....	0,2	.	0,4
Cadmium et dérivés.....	0,2	.	0,1
Cobalt et dérivés.....	0,2	0,1	0,1
Benzène (sauf carburants).....	0,2	.	0,2

<b>Type d'exposition à des agents chimiques</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>		
	<b>Dans la fonction publique de l'État</b>		<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
	<b>Toute durée</b>	<b>Exposition supérieure à 2h/semaine</b>	
Chlorure de méthylène (syn. : dichlorométhane) .....	0,2	0,1	0,3
GPL .....	0,1	.	0,4
Esters végétaux .....	0,1	.	0,2
Fumées de vulcanisation .....	0,1	.	0,1
Fumées dégagées par la combustion de végétaux (paille, bois,,,).....	0,1	.	0,2
Goudrons de houille et dérivés (huile et brais) (y compris les fumées) .....	0,1	.	0,2
Phtalates.....	0,1	.	0,1
Carbures métalliques frittés .....	0,1	.	0,1
Ozone .....	0,1	.	0,2
Persulfates de sodium, de potassium et d'ammonium (notamment dans les produits).....	0,1	0,1	0,7
Fongicides (tous types) .....	0,1	.	0,8
Herbicides (tous types) .....	0,1	0,1	0,6
Insecticides pyréthroïdes.....	0,1	.	0,3
Styrène (sauf résines polyesters).....	0,1	.	0,1
Trichloréthylène .....	0,1	.	0,1
Hydrocarbures terpéniques (d-limonène, essence de térébenthine,...) .....	0,1	.	0,9

<b>Type d'exposition à des risques psychosociaux</b> <i>Plus de détails p.8 « Les risques psychosociaux »</i>	<b>Proportion de salariés exposés</b>	
	<b>Dans la fonction publique de l'État</b>	<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
Manque de reconnaissance .....	61,1	50,6
Salariés en situation de job strain : forte demande psychologique & faible latitude décisionnelle.....	22,2	26,9
Comportements hostiles .....	17,6	16,0

# Fonction publique territoriale

## Description du type d'employeur

<b>Effectif de la fonction publique territoriale :</b>	1 981 200 salariés
<b>Durée moyenne de travail hebdomadaire des temps complets :</b>	36,2 heures
<b>Pourcentage de salariés travaillant à temps partiel :</b>	23,8 %
<b>Pourcentage de salariés ayant un document unique d'évaluation des risques dans leur établissement :</b>	61,5 %

### Répartition des salariés selon la taille de l'établissement (en %) :

1 à 9 salariés .....	6,8
10 à 49 salariés .....	25,0
50 à 199 salariés .....	23,7
200 à 499 salariés .....	11,4
500 salariés et plus .....	33,1

### Répartition des salariés selon le statut de l'emploi (en %) :

En formation ou mesure pour l'emploi .....	1,8
Intérimaire ou CDD .....	9,0
CDI ou fonctionnaire .....	89,2

### Répartition des salariés selon l'ancienneté dans le poste (en %) :

Moins d'un an .....	2,5
Un an ou plus .....	97,4

## Profil des salariés

	Hommes	Femmes	Total
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>			
Cadres et prof. intellect. sup. ....	2,1	5,9	8,0
Professions intermédiaires .....	3,0	12,0	15,0
Employés administratifs .....	1,7	16,3	18,0
Employés de commerce et de service .....	3,8	21,4	25,1
Ouvriers qualifiés .....	19,3	3,5	22,8
Ouvriers non qualifiés/agricoles .....	9,2	2,0	11,2
<b>Total</b> .....	<b>39,0</b>	<b>61,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Tranche d'âge</b>			
Moins de 25 ans .....	1,1	3,2	4,3
25 à 29 ans .....	4,8	3,1	7,9
30 à 39 ans .....	6,0	11,1	17,1
40 à 49 ans .....	11,2	20,3	31,6
50 à 59 ans .....	12,3	18,0	30,3
60 ans et plus .....	3,6	5,2	8,9
<b>Total</b> .....	<b>39,0</b>	<b>61,0</b>	<b>100,0</b>

## Expositions

<b>Grands types de contraintes physiques</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>	
	<b>Dans la fonction publique territoriale</b>	<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
Contraintes posturales et articulaires .....	80,6	71,5
Nuisances sonores .....	43,1	32,9
Manutention manuelle de charges (définition européenne) .....	38,2	34,3
Conduite (machine mobile, automobile, camion).....	35,3	31,2
Nuisances thermiques .....	30,2	21,0
Situations avec contraintes visuelles.....	27,0	30,0
Travail avec machines et outils vibrants.....	19,0	13,8
Radiations, rayonnements .....	1,0	2,7
Travail en air et espace contrôlés .....	0,1	2,1

<b>Types de contraintes physiques (détail)</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>		
	<b>Dans la fonction publique territoriale</b>		<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
	<b>Toute durée</b>	<b>Exposition supérieure à 10h/sem</b>	
Position debout ou piétinement.....	53,0	27,2	48,7
Déplacement à pied dans le travail .....	51,9	17,0	43,2
Contraintes posturales rachidiennes .....	39,0	14,8	35,5
Position à genoux et/ou accroupi .....	33,5	4,0	22,2
Conduite sur la voie publique (auto, camion, car, autobus).....	31,0	5,2	25,5
Position fixe de la tête et du cou .....	28,5	19,1	25,5
Travail aux intempéries.....	26,4	11,2	14,4
Maintien de bras en l'air.....	24,2	2,6	19,4
Travail exigeant une position forcée d'une ou plusieurs articulations.....	21,1	8,2	18,2
Autre bruit gênant pour le salarié .....	20,6	8,9	14,3
Bruit supérieur à 80 dbA .....	20,0	4,9	14,0
Gestes répétitifs à cadence élevée .....	17,4	7,2	14,9
Bruit supérieur à 85 dbA .....	16,6	5,1	12,9
Outils transmettant des vibrations aux membres supérieurs .....	15,6	2,2	10,6
Bruit comportant des chocs, impulsions .....	9,2	0,5	11,5
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail .....	9,2	3,6	8,4
Travail au froid imposé (températures < 15°C).....	8,0	1,3	6,1
Vibrations créées par des installations fixes .....	8,0	3,6	5,4
Travail en milieu humide imposé par le processus .....	6,1	1,7	2,5
Travail au chaud imposé (températures > 24°C).....	5,7	1,1	6,2
Radiation non ionisante .....	0,9	.	1,4
Espace confiné.....	0,1	0,0	1,7
Radiation ionisante de catégorie A ou B .....	0,1	.	1,4

<i>Types de contraintes organisationnelles</i>	Proportion de salariés exposés	
	Dans la fonction publique territoriale	Ensemble des types d'employeurs
Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an.....	87,6	61,3
Être en contact direct avec le public .....	84,5	74,0
Être en contact avec le public de vive voix, en face-à-face.....	81,4	69,4
Contact tendu avec le public même occasionnellement .....	55,7	49,9
Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue.....	55,1	57,6
Être en contact avec le public par téléphone.....	49,1	52,1
Demande extérieure obligeant à une réponse immédiate.....	45,5	53,4
Ne pas pouvoir faire varier les délais .....	34,2	40,2
Doit faire appel à d'autres en cas d'incident .....	25,2	23,9
Devoir toujours ou souvent se dépêcher .....	22,3	35,0
Temps insuffisant pour effectuer correctement son travail.....	21,8	28,0
Ne pas avoir un nombre de collègues suffisant pour effectuer correctement son travail.....	21,3	20,2
Turner sur différents postes pour pallier les absences .....	21,2	18,4
Turner sur différents postes par rotation régulière .....	20,2	21,5
Dépendance vis-à-vis du travail des collègues.....	20,1	23,6
Ne peut pas interrompre son travail quand il le souhaite .....	19,8	21,4
Ne pas avoir de moyens matériels adaptés et suffisants pour effectuer correctement son travail.....	19,5	18,2
Suivre des procédures de qualité strictes (certification iso, accréditation EAQF, etc) .....	18,0	40,4
Contrôle ou suivi informatisé du travail.....	17,7	30,5
Ne pas avoir une formation suffisante et adaptée pour effectuer correctement son travail .....	16,2	16,8
Ne pas disposer d'informations claires et suffisantes pour effectuer correctement son travail .....	16,2	15,8
Horaires variables d'un jour à l'autre .....	15,9	23,9
Surveillance permanente de la hiérarchie .....	15,9	23,6
Effectuer des astreintes .....	13,3	9,4
Travail souvent ou toujours prolongé au-delà de l'horaire officiel.....	12,9	26,6
Atteindre des objectifs chiffrés, précis .....	12,5	26,5
Travail au moins 10 dimanches par an.....	12,5	20,5
Travail au moins 20 samedis par an.....	12,1	26,1
Ne pas pouvoir changer l'ordre des tâches à accomplir .....	10,8	13,1
Travail comportant des coupures dans la journée .....	10,7	9,9
Durée de la dernière semaine travaillée supérieure à 40 h.....	9,9	17,6
Ne pas avoir de repos de 48 heures consécutives .....	9,3	18,0
Normes de production, délai à respecter en une heure au plus.....	9,2	16,9
Travail de nuit entre 0 et 5 heures même occasionnel .....	7,3	14,2
Impossibilité de coopérer pour effectuer correctement son travail .....	6,7	6,8
Emporter toujours ou souvent du travail à domicile .....	5,8	8,2
Travail posté en équipe fixe .....	3,8	6,5
Travail posté en équipes, variable d'un jour à l'autre .....	3,1	7,5
Ne pas connaître ses horaires pour la semaine prochaine .....	2,9	8,5
Pratiquer le télétravail au moins une fois par semaine .....	1,2	3,1
Déplacement automatique de pièces ou cadence automatique.....	1,1	5,2
Travail de nuit entre 0 et 5 heures 45 nuits ou plus par an .....	0,7	5,1

<b>Types d'expositions à des agents biologiques</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>	
	<b>Dans la fonction publique territoriale</b>	<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
Exposition à un ou plusieurs agents biologiques .....	43,0	24,9
Exposition potentielle à des agents biologiques .....	42,8	24,6
Autres conditions d'exposition potentielle .....	27,4	10,3
Travailler au contact d'un réservoir humain .....	24,2	15,8
Traitement des déchets .....	10,4	2,6
Soins d'hygiène, nursing et assistance à la personne .....	8,6	6,7
Travailler au contact d'un réservoir animal .....	6,1	2,6
Travailler dans l'assainissement (Q432-2,3).....	2,4	0,6
Autres types de tâches (maintenance, ménage en milieu de soin) .....	2,4	3,9
Exposition délibérée à des agents biologiques.....	1,1	1,0
Soins médicalisés non invasifs.....	1,0	2,1
Soins médicalisés avec gestes invasifs.....	0,4	1,4

<b>Type d'exposition à des agents chimiques</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>		
	<b>Dans la fonction publique territoriale</b>		<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
	<b>Toute durée</b>	<b>Exposition supérieure à 2h/semaine</b>	
Exposition à un ou plusieurs agents chimiques .....	38,5	nd	32,3
<b>dont exposition à :</b>			
Autres tensio-actifs .....	13,8	8,4	6,9
Essence automobile.....	10,4	1,2	3,1
Autres carburants .....	10,2	1,8	4,5
Ammoniums quaternaires et cationiques.....	10,2	6,3	7,4
Emission d'autres moteurs.....	9,4	5,3	3,2
Emission de moteur diesel.....	8,0	5,4	4,0
Eau de javel.....	7,9	2,2	6,5
Autres alcools (éthanol, butanol, isopropanol,...) .....	5,2	1,7	7,4
White-spirit, solvants naphta .....	4,5	0,3	2,3
Huiles synthétiques.....	4,4	0,4	2,9
Huiles minérales entières.....	4,3	0,2	2,0
Acides minéraux sauf acides cyanhydrique, fluorhydrique et chromique .....	4,2	0,1	3,0
Ammoniac et solutions aqueuses .....	4,2	0,7	2,3
Autres poussières minérales .....	3,9	0,7	1,1
Autres fibres minérales artificielles .....	3,5	0,5	1,7
Poussières de bois.....	3,5	1,6	1,8
Fongicides (tous types).....	3,2	0,1	0,8
Ethers de glycol dérivés de l'éthylène glycol, sauf CMR.....	3,2	2,0	2,6
Hydrocarbures terpéniques (d-limonène, essence de térébenthine,...) et chaux sous toutes ses formes .....	3,0	0,6	2,2
Herbicides (tous types) .....	2,9	.	0,6
Acides organiques .....	2,8	1,5	2,0
Insecticides (tous types, sauf pyréthroïdes).....	2,8	.	0,6
Autres pesticides .....	2,7	.	0,4

<i>Type d'exposition à des agents chimiques</i>	Proportion de salariés exposés		
	Dans la fonction publique territoriale		Ensemble des types d'employeurs
	Toute durée	Exposition supérieure à 2h/semaine	
Autres solvants .....	2,4	1,0	1,9
Ethers de glycol dérivés du propylène glycol, sauf CMR .....	2,0	1,4	1,7
Fumées dégagées par la combustion de végétaux (paille, bois,,,).....	1,9	0,3	0,2
Autres amines.....	1,5	1,0	1,2
Autres poussières végétales dont fibres de cellulose .....	1,5	1,1	1,0
Autres cétones : acétone, méthylisobutylcétone (MIBK).....	1,5	0,9	2,3
Hydrocarbures terpéniques (d-limonène, essence de térébenthine,...) .....	1,4	0,9	0,9
Bases Fortes .....	1,2	0,5	1,7
GPL .....	1,2	0,1	0,4
Autres Aldéhydes.....	1,2	0,7	0,7
Acrylates, méthacrylates, cyanoacrylates (y compris dans les colles) .....	1,1	0,6	1,4
Fumées de soudage d'éléments métalliques .....	1,0	0,3	2,1
Résines époxydiques.....	1,0	0,1	1,1
Eau oxygénée.....	1,0	0,7	1,3
Formaldéhyde.....	0,9	0,1	0,7
Isocyanates monomères (HDI, TDI, MDI,...) et prépolymères .....	0,8	0,2	0,9
Méthanol.....	0,8	0,1	0,9
Hydrocarbures aromatiques halogénés et/ou nitrés .....	0,7	0,1	0,5
Phénols et dérivés halogénés et/ou nitrés.....	0,7	.	0,3
Amiante (toutes variétés confondues).....	0,6	0,4	0,5
Fluides aqueux ou synthétiques.....	0,6	0,1	0,9
Farine .....	0,5	0,2	1,0
Silice cristalline.....	0,5	0,1	1,4
Oxydes de fer .....	0,5	0,3	0,7
Autres hydrocarbures pétroliers, essences A, B,...F, G (éther de pétrole).....	0,5	0,2	1,2
Fibres céramiques réfractaires.....	0,4	0,1	0,5
Phtalates.....	0,3	.	0,1
Médicaments allergisants pour les salariés les manipulant .....	0,3	0,1	0,7
Acier inoxydable (inox).....	0,3	.	0,9
Toluène .....	0,3	0,1	0,6
Amines aromatiques .....	0,2	0,1	0,4
Esters végétaux.....	0,2	.	0,2
Goudrons de houille et dérivés (huile et brais) (y compris les fumées) .....	0,2	.	0,2
Autres plastifiants .....	0,2	.	0,2
Acrylamide.....	0,2	.	0,3
Résines polyesters y compris les composites pré-imprégnés (SMC : Sheet Moulding .....	0,2	0,1	0,3
Autres résines (alkydes, cellulosiques, polyoléfines,...).....	0,2	.	0,4
Cadmium et dérivés .....	0,2	.	0,1
Chrome et dérivés, sauf inox .....	0,2	.	0,5
Plomb et dérivés .....	0,2	.	0,8
Insecticides pyréthrioides.....	0,2	.	0,3
Pesticides classés cancérigènes (NMP) .....	0,2	.	0,2
N-Méthylpyrrolidone (NMP) et N-Ethyl-2-pyrrolidone.....	0,2	0,1	0,2
Benzène (sauf carburants).....	0,2	0,1	0,2
N-Hexane .....	0,2	0,1	0,3
Fumées de dégradation thermique des matières plastiques, soudage, découpe à chaud.....)	0,1	0,1	0,4
Fumées de vulcanisation .....	0,1	0,1	0,1
Brome, chlore (à l'exclusion des chlorures et de l'Oxydes de fer), iode, fluor .....	0,1	.	0,2
Résines formophénoliques, urée-formol, mélamine-formol.....	0,1	.	0,1

<b>Type d'exposition à des agents chimiques</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>		
	<b>Dans la fonction publique territoriale</b>		<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
	<b>Toute durée</b>	<b>Exposition supérieure à 2h/semaine</b>	
Cytostatiques.....	0,1	.	0,4
Aluminium.....	0,1	.	1,0
Cobalt et dérivés.....	0,1	.	0,1
Ozone.....	0,1	.	0,2
Persulfates de sodium, de potassium et d'ammonium (notamment dans les produits).....	0,1	.	0,7
Oxydants autres (peroxydes de benzoyle, de méthyléthylcétone,...).....	0,1	.	0,4
Diméthylformamide (DMF), Diméthylacétamide (DMAC).....	0,1	0,1	0,1
Tétrahydrofurane (THF) (également présent dans les colles PVC).....	0,1	0,1	0,2
Cyanure y compris acide cyanhydrique et nitriles.....	0,1	0,1	0,1

<b>Type d'exposition à des risques psychosociaux</b> <i>Plus de détails p.8 « Les risques psychosociaux »</i>	<b>Proportion de salariés exposés</b>	
	<b>Dans la fonction publique territoriale</b>	<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
Manque de reconnaissance.....	47,6	50,6
Salariés en situation de job strain : forte demande psychologique & faible latitude décisionnelle.....	23,4	26,9
Comportements hostiles.....	17,4	16,0

# Fonction publique hospitalière

## Description du secteur

<b>Effectif de la fonction publique hospitalière :</b>	1 189 300 salariés
<b>Durée moyenne de travail hebdomadaire des temps complets :</b>	37,8 heures
<b>Pourcentage de salariés travaillant à temps partiel :</b>	23,5 %
<b>Pourcentage de salariés ayant un document unique d'évaluation des risques dans leur établissement :</b>	92,9 %

### Répartition des salariés selon la taille de l'établissement (en %) :

1 à 9 salariés .....	0,2
10 à 49 salariés .....	1,6
50 à 199 salariés .....	13,2
200 à 499 salariés .....	7,8
500 salariés et plus .....	77,2

### Répartition des salariés selon le statut de l'emploi (en %) :

En formation ou mesure pour l'emploi .....	0,4
Intérimaire ou CDD .....	13,5
CDI ou fonctionnaire .....	86,1

### Répartition des salariés selon l'ancienneté dans le poste (en %) :

Moins d'un an .....	3,4
Un an ou plus .....	96,6

## Profil des salariés

	Hommes	Femmes	Total
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>			
Cadres et prof. intellect. sup. ....	5,9	7,1	13,0
Professions intermédiaires .....	6,1	31,9	38,0
Employés administratifs .....	0,5	6,8	7,3
Employés de commerce et de service .....	5,3	28,3	33,7
Ouvriers qualifiés .....	3,6	2,8	6,4
Ouvriers non qualifiés/agricoles .....	0,8	0,8	1,6
<b>Total</b> .....	<b>22,3</b>	<b>77,7</b>	<b>100,0</b>
<b>Tranche d'âge</b>			
Moins de 25 ans .....	0,6	4,5	5,0
25 à 29 ans .....	1,4	8,5	9,9
30 à 39 ans .....	5,1	20,9	26,0
40 à 49 ans .....	5,4	19,0	24,4
50 à 59 ans .....	7,5	20,2	27,7
60 ans et plus .....	2,3	4,7	7,0
<b>Total</b> .....	<b>22,3</b>	<b>77,7</b>	<b>100,0</b>

## Expositions

<b>Grands types de contraintes physiques</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>	
	<b>Dans la fonction publique hospitalière</b>	<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
Contraintes posturales et articulaires.....	82,7	71,5
Manutention manuelle de charges (définition européenne).....	53,5	34,3
Situations avec contraintes visuelles.....	31,1	30,0
Nuisances sonores.....	27,0	32,9
Conduite (machine mobile, automobile, camion).....	14,2	31,2
Nuisances thermiques.....	14,0	21,0
Radiations, rayonnements.....	7,5	2,7
Travail avec machines et outils vibrants.....	5,1	13,8
Travail en air et espace contrôlés.....	4,6	2,1

<b>Types de contraintes physiques (détail)</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>		
	<b>Dans la fonction publique hospitalière</b>		<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
	<b>Toute durée</b>	<b>Exposition supérieure à 10h/sem</b>	
Position debout ou piétinement.....	65,8	41,8	48,7
Déplacement à pied dans le travail.....	64,5	29,1	43,2
Contraintes posturales rachidiennes.....	41,5	13,6	35,5
Position à genoux et/ou accroupi.....	29,5	2,0	22,2
Position fixe de la tête et du cou.....	27,5	13,0	25,5
Travail exigeant une position forcée d'une ou plusieurs articulations.....	25,1	7,1	18,2
Maintien de bras en l'air.....	20,3	2,7	19,4
Autre bruit gênant pour le salarié.....	19,4	9,2	14,3
Gestes répétitifs à cadence élevée.....	14,8	7,0	14,9
Conduite sur la voie publique (auto, camion, car, autobus).....	13,3	0,8	25,5
Travail au chaud imposé (températures > 24°C).....	8,8	3,2	6,2
Bruit comportant des chocs, impulsions.....	8,6	0,6	11,5
Bruit supérieur à 80 dbA.....	8,0	2,5	14,0
Radiation ionisante de catégorie A ou B.....	5,9	0,9	1,4
Travail au froid imposé (températures < 15°C).....	5,2	1,8	6,1
Bruit supérieur à 85 dbA.....	4,5	1,0	12,9
Outils transmettant des vibrations aux membres supérieurs.....	4,4	0,4	10,6
Espace confiné.....	3,3	2,3	1,7
Travail en milieu humide imposé par le processus.....	3,2	1,0	2,5
Travail aux intempéries.....	2,5	0,6	14,4
Radiation non ionisante.....	2,1	.	1,4
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail.....	1,7	0,4	8,4
Vibrations créées par des installations fixes.....	1,4	0,3	5,4
Rayonnements ionisants ni A ni B.....	0,4	.	0,1

<i>Types de contraintes organisationnelles</i>	Proportion de salariés exposés	
	Dans la fonction publique hospitalière	Ensemble des types d'employeurs
Être en contact direct avec le public .....	88,5	74,0
Être en contact avec le public de vive voix, en face-à-face .....	86,8	69,4
Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an .....	84,2	61,3
Contact tendu avec le public même occasionnellement.....	69,1	49,9
Être en contact avec le public par téléphone .....	67,4	52,1
Suivre des procédures de qualité strictes (certification iso, accréditation EAQF, etc).....	66,1	40,4
Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue .....	65,8	57,6
Demande extérieure obligeant à une réponse immédiate .....	51,1	53,4
Travail au moins 10 dimanches par an .....	45,6	20,5
Devoir toujours ou souvent se dépêcher .....	44,5	35,0
Temps insuffisant pour effectuer correctement son travail .....	37,2	28,0
Dépendance vis-à-vis du travail des collègues .....	36,1	23,6
Ne pas avoir un nombre de collègues suffisant pour effectuer correctement son travail .....	35,1	20,2
Ne pas pouvoir faire varier les délais .....	34,4	40,2
Horaires variables d'un jour à l'autre.....	34,1	23,9
Travail au moins 20 samedis par an .....	33,3	26,1
Ne peut pas interrompre son travail quand il le souhaite .....	31,8	21,4
Contrôle ou suivi informatisé du travail .....	31,8	30,5
Ne pas avoir de moyens matériels adaptés et suffisants pour effectuer correctement son travail .....	31,4	18,2
Doit faire appel à d'autres en cas d'incident.....	28,8	23,9
Travail souvent ou toujours prolongé au-delà de l'horaire officiel.....	27,1	26,6
Travail de nuit entre 0 et 5 heures même occasionnel.....	26,7	14,2
Tourner sur différents postes par rotation régulière .....	25,1	21,5
Travail posté en équipes, variable d'un jour à l'autre .....	23,7	7,5
Ne pas disposer d'informations claires et suffisantes pour effectuer correctement son travail .....	20,2	15,8
Surveillance permanente de la hiérarchie.....	19,9	23,6
Normes de production, délai à respecter en une heure au plus .....	19,7	16,9
Tourner sur différents postes pour pallier les absences.....	19,6	18,4
Durée de la dernière semaine travaillée supérieure à 40 h .....	17,9	17,6
Ne pas avoir de repos de 48 heures consécutives .....	17,6	18,0
Travail posté en équipe fixe.....	17,6	6,5
Ne pas avoir une formation suffisante et adaptée pour effectuer correctement son travail .....	16,9	16,8
Atteindre des objectifs chiffrés, précis .....	14,1	26,5
Effectuer des astreintes.....	13,1	9,4
Travail de nuit entre 0 et 5 heures 45 nuits ou plus par an.....	11,0	5,1
Ne pas pouvoir changer l'ordre des tâches à accomplir .....	9,7	13,1
Travail comportant des coupures dans la journée .....	6,2	9,9
Déplacement automatique de pièces ou cadence automatique .....	5,2	5,2
Impossibilité de coopérer pour effectuer correctement son travail .....	4,5	6,8
Emporter toujours ou souvent du travail à domicile .....	3,7	8,2
Ne pas connaître ses horaires pour la semaine prochaine .....	3,2	8,5
Pratiquer le télétravail au moins une fois par semaine.....	0,1	3,1

<b>Types d'expositions à des agents biologiques</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>	
	<b>Dans la fonction publique hospitalière</b>	<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
Exposition à un ou plusieurs agents biologiques .....	72,8	24,9
Exposition potentielle à des agents biologiques .....	72,8	24,6
Travailler au contact d'un réservoir humain .....	69,4	15,8
Soins d'hygiène, nursing et assistance à la personne .....	38,8	6,7
Autres types de tâches (maintenance, ménage en milieu de soin) .....	25,2	3,9
Soins médicalisés non invasifs.....	23,0	2,1
Soins médicalisés avec gestes invasifs.....	19,0	1,4
Autres conditions d'exposition potentielle.....	8,9	10,3
Traitement des déchets .....	4,2	2,6
Gestes techniques en laboratoire d'analyse médicale d'anatomo-pathologie et de recherche.....	4,1	0,4
Exposition délibérée à des agents biologiques.....	3,6	1,0
Travailler au contact d'un réservoir animal .....	1,2	2,6
Travailler dans l'assainissement (Q432-2,3).....	0,3	0,6
Travailler dans la maintenance de climatisation, tours aéro-réfrigérantes.....	0,1	0,2

<b>Type d'exposition à des agents chimiques</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>		
	<b>Dans la fonction publique hospitalière</b>		<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
	<b>Toute durée</b>	<b>Exposition supérieure à 2h/semaine</b>	
Exposition à un ou plusieurs agents chimiques .....	57,0	nd	32,3
<b>dont exposition à :</b>			
Autres alcools (éthanol, butanol, isopropanol,...) .....	34,5	18,6	7,4
Ammoniums quaternaires et cationiques.....	30,4	17,3	7,4
Autres tensio-actifs .....	16,0	10,0	6,9
Eau de javel.....	13,1	2,8	6,5
Médicaments allergisants pour les salariés les manipulant .....	7,8	3,8	0,7
Eau oxygénée.....	5,4	1,5	1,3
Cytostatiques.....	5,3	1,8	0,4
Acides organiques .....	4,2	1,0	2,0
Ethers de glycol dérivés de l'éthylène glycol, sauf CMR.....	3,4	0,7	2,6
Autres solvants .....	2,6	0,4	1,9
Autres amines.....	2,2	1,4	1,2
Ethers de glycol dérivés du propylène glycol, sauf CMR .....	2,2	0,3	1,7
Acides minéraux sauf acides cyanhydrique, fluorhydrique et chromique .....	1,9	0,2	3,0
Bases Fortes .....	1,9	0,4	1,7
Farine .....	1,9	0,1	1,0
Autres poussières végétales dont fibres de cellulose .....	1,4	1,3	1,0
Formaldéhyde.....	1,2	0,6	0,7
Brome, chlore (à l'exclusion des chlorures et de l'Oxydes de fer), iode, fluor .....	1,1	0,2	0,2
Essence automobile.....	0,9	0,1	3,1
Phénols et dérivés halogénés et/ou nitrés.....	0,9	0,8	0,3
Emission d'autres moteurs.....	0,9	0,7	3,2

<i>Type d'exposition à des agents chimiques</i>	Proportion de salariés exposés		
	<i>Dans la fonction publique hospitalière</i>		Ensemble des types d'employeurs
	Toute durée	Exposition supérieure à 2h/semaine	
Méthanol.....	0,9	0,2	0,9
Ammoniac et solutions aqueuses.....	0,6	0,3	2,3
Autres Aldéhydes.....	0,6	0,5	0,7
Hydrocarbures terpéniques (d-limonène, essence de térébenthine,...) et chaux sous toutes ses formes.....	0,6	0,3	2,2
Oxydants autres (peroxydes de benzoyle, de méthyléthylcétone,...).....	0,6	0,4	0,4
Autres cétones : acétone, méthylisobutylcétone (MIBK).....	0,6	0,1	2,3
Emission de moteur diesel.....	0,5	0,1	4,0
Fongicides (tous types).....	0,5	0,2	0,8
Poussières de bois.....	0,4	0,3	1,8
Autres hydrocarbures pétroliers, essences A, B,...F, G (éther de pétrole).....	0,4	0,4	1,2
Acide fluorhydrique et dérivés minéraux.....	0,3	0,1	0,5
Autres carburants.....	0,3	.	4,5
Hydrocarbures aromatiques halogénés et/ou nitrés.....	0,3	0,3	0,5
Autres poussières minérales.....	0,3	0,1	1,1
Fumées de soudage d'éléments métalliques.....	0,3	0,1	2,1
Phtalates.....	0,3	0,3	0,1
Isocyanates monomères (HDI, TDI, MDI,...) et prépolymères.....	0,3	0,3	0,9
Acier inoxydable (inox).....	0,3	0,1	0,9
Ozone.....	0,3	0,1	0,2
Autres fibres minérales artificielles.....	0,2	0,1	1,7
Fumées de dégradation thermique des matières plastiques, soudage, découpe à chaud... ).....	0,2	0,1	0,4
Résines époxydiques.....	0,2	.	1,1
Persulfates de sodium, de potassium et d'ammonium (notamment dans les produits).....	0,2	0,1	0,7
Herbicides (tous types).....	0,2	.	0,6
Insecticides (tous types, sauf pyréthroïdes).....	0,2	.	0,6
Autres pesticides.....	0,2	.	0,4
GPL.....	0,1	.	0,4
Amiante (toutes variétés confondues).....	0,1	.	0,5
Huiles minérales entières.....	0,1	.	2,0
Esters végétaux.....	0,1	0,1	0,2
Fumées de vulcanisation.....	0,1	.	0,1
Autres plastifiants.....	0,1	0,1	0,2
Aluminium.....	0,1	0,1	1,0
Cobalt et dérivés.....	0,1	.	0,1
Nickel et dérivés, sauf inox.....	0,1	0,1	0,4
Plomb et dérivés.....	0,1	0,1	0,8
Autres métaux et dérivés (mercure, vanadium, béryllium...).....	0,1	.	0,5
Insecticides pyréthroïdes.....	0,1	.	0,3
Pesticides classés cancérigènes (NMP).....	0,1	.	0,2
Toluène.....	0,1	.	0,6
White-spirit, solvants naphta.....	0,1	.	2,3
Cyanure y compris acide cyanhydrique et nitriles.....	0,1	0,1	0,1

<b>Type d'exposition à des risques psychosociaux</b> <i>Plus de détails p.8 « Les risques psychosociaux »</i>	<b>Proportion de salariés exposés</b>	
	<b>Dans la fonction publique hospitalière</b>	<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
Manque de reconnaissance .....	57,7	50,6
Salariés en situation de job strain : forte demande psychologique & faible latitude décisionnelle .....	35,3	26,9
Comportements hostiles .....	18,5	16,0

## Secteur privé

### Description du secteur

<b>Effectif du secteur privé :</b>	19 547 200 salariés
<b>Durée moyenne de travail hebdomadaire des temps complets :</b>	38,5 heures
<b>Pourcentage de salariés travaillant à temps partiel :</b>	20,8 %
<b>Pourcentage de salariés ayant un document unique d'évaluation des risques dans leur établissement :</b>	59,0 %

<b>Répartition des salariés selon la taille de l'établissement (en %) :</b>	
1 à 9 salariés .....	30,3
10 à 49 salariés .....	26,4
50 à 199 salariés .....	25,0
200 à 499 salariés .....	7,9
500 salariés et plus .....	10,5
<b>Répartition des salariés selon le statut de l'emploi (en %) :</b>	
En formation ou mesure pour l'emploi .....	1,7
Intérimaire ou CDD .....	9,3
CDI .....	89,0
<b>Répartition des salariés selon l'ancienneté dans le poste (en %) :</b>	
Moins d'un an. ....	15,4
Un an ou plus .....	84,6

### Profil des salariés

	Hommes	Femmes	Total
<b>Secteur d'activité</b>			
Agriculture .....	1,1	0,5	1,6
Industrie .....	11,5	4,7	16,1
Construction .....	5,8	1,2	7,0
Tertiaire .....	35,2	40,0	75,2
<b>Total</b> .....	<b>53,7</b>	<b>46,3</b>	<b>100,0</b>
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>			
Cadres et prof. intellect. sup. ....	10,5	6,0	16,5
Professions intermédiaires .....	9,9	8,1	18,0
Employés administratifs .....	2,8	10,9	13,7
Employés de commerce et de service .....	6,5	15,5	22,0
Ouvriers qualifiés .....	17,7	2,2	19,9
Ouvriers non qualifiés/agricoles .....	6,4	3,6	10,0
<b>Total</b> .....	<b>53,7</b>	<b>46,3</b>	<b>100,0</b>
<b>Moins de 25 ans</b> .....			
25 à 29 ans .....	4,6	3,3	7,9
30 à 39 ans .....	6,1	4,8	11,0
40 à 49 ans .....	13,9	10,9	24,8
50 à 59 ans .....	13,6	12,3	25,9
60 ans et plus .....	12,4	12,1	24,5
60 ans et plus .....	3,0	2,9	5,9
<b>Total</b> .....	<b>53,7</b>	<b>46,3</b>	<b>100,0</b>

## Expositions

<b>Grands types de contraintes physiques</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>	
	<b>Dans le secteur privé</b>	<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
Contraintes posturales et articulaires .....	71,6	71,5
Manutention manuelle de charges (définition européenne) .....	35,0	34,3
Conduite (machine mobile, automobile, camion).....	32,8	31,2
Nuisances sonores .....	31,4	32,9
Situations avec contraintes visuelles.....	30,3	30,0
Nuisances thermiques .....	20,8	21,0
Travail avec machines et outils vibrants.....	14,9	13,8
Radiations, rayonnements .....	2,6	2,7
Travail en air et espace contrôlés .....	2,1	2,1

<b>Types de contraintes physiques (détail)</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>		
	<b>Dans le secteur privé</b>		<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
	<b>Toute durée</b>	<b>Exposition supérieure à 10h/sem</b>	
Position debout ou piétinement .....	48,0	26,8	48,7
Déplacement à pied dans le travail .....	42,5	17,6	43,2
Contraintes posturales rachidiennes .....	36,4	12,4	35,5
Conduite sur la voie publique (auto, camion, car, autobus) .....	26,2	6,5	25,5
Position fixe de la tête et du cou .....	25,5	11,7	25,5
Position à genoux et/ou accroupi .....	22,0	2,5	22,2
Maintien de bras en l'air.....	19,8	2,8	19,4
Travail exigeant une position forcée d'une ou plusieurs articulations.....	18,8	5,6	18,2
Gestes répétitifs à cadence élevée .....	15,9	6,2	14,9
Travail aux intempéries.....	13,8	6,2	14,4
Bruit supérieur à 80 dbA .....	13,4	5,1	14,0
Bruit supérieur à 85 dbA .....	13,0	4,8	12,9
Autre bruit gênant pour le salarié .....	12,4	4,9	14,3
Bruit comportant des chocs, impulsions .....	12,0	2,7	11,5
Outils transmettant des vibrations aux membres supérieurs .....	11,3	2,1	10,6
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail .....	9,5	2,4	8,4
Travail au froid imposé (températures < 15°C).....	6,0	1,8	6,1
Travail au chaud imposé (températures > 24°C).....	5,9	1,8	6,2
Vibrations créées par des installations fixes.....	5,9	2,3	5,4
Travail en milieu humide imposé par le processus .....	2,2	0,8	2,5
Espace confiné.....	1,8	0,7	1,7
Radiation non ionisante .....	1,4	.	1,4
Radiation ionisante de catégorie A ou B .....	1,3	0,3	1,4
Rayonnements ionisants ni A ni B.....	0,1	.	0,1

<i>Types de contraintes organisationnelles</i>	Proportion de salariés exposés	
	Dans le secteur privé	Ensemble des types d'employeurs
Être en contact direct avec le public .....	71,5	74,0
Être en contact avec le public de vive voix, en face à face .....	66,3	69,4
Abandon fréquent d'une tâche pour une autre non prévue .....	57,6	57,6
Avoir un ou des entretien(s) individuel(s) d'évaluation par an .....	57,1	61,3
Demande extérieure obligeant à une réponse immédiate .....	55,4	53,4
Être en contact avec le public par téléphone .....	51,2	52,1
Contact tendu avec le public même occasionnellement .....	46,6	49,9
Suivre des procédures de qualité strictes (certification iso, accréditation EAQF, etc) .....	43,3	40,4
Ne pas pouvoir faire varier les délais .....	41,3	40,2
Devoir toujours ou souvent se dépêcher .....	35,3	35,0
Contrôle ou suivi informatisé du travail .....	32,1	30,5
Atteindre des objectifs chiffrés, précis .....	29,7	26,5
Travail au moins 20 samedis par an .....	26,9	26,1
Temps insuffisant pour effectuer correctement son travail .....	26,6	28,0
Travail souvent ou toujours prolongé au-delà de l'horaire officiel .....	25,7	26,6
Surveillance permanente de la hiérarchie .....	25,1	23,6
Doit faire appel à d'autres en cas d'incident .....	24,4	23,9
Dépendance vis-à-vis du travail des collègues .....	23,8	23,6
Horaires variables d'un jour à l'autre .....	23,1	23,9
Tourner sur différents postes par rotation régulière .....	21,4	21,5
Tourner sur différents postes pour pallier les absences .....	18,9	18,4
Ne pas avoir un nombre de collègues suffisant pour effectuer correctement son travail .....	18,8	20,2
Ne peut pas interrompre son travail quand il le souhaite .....	18,8	21,4
Normes de production, délai à respecter en une heure au plus .....	18,5	16,9
Ne pas avoir de repos de 48 heures consécutives .....	18,1	18,0
Durée de la dernière semaine travaillée supérieure à 40 h .....	17,3	17,6
Travail au moins 10 dimanches par an .....	17,3	20,5
Ne pas avoir de moyens matériels adaptés et suffisants pour effectuer correctement son travail .....	15,6	18,2
Ne pas avoir une formation suffisante et adaptée pour effectuer correctement son travail .....	14,8	16,8
Ne pas disposer d'informations claires et suffisantes pour effectuer correctement son travail .....	14,4	15,8
Ne pas pouvoir changer l'ordre des tâches à accomplir .....	14,0	13,1
Travail de nuit entre 0 et 5 heures même occasionnel .....	13,3	14,2
Travail comportant des coupures dans la journée .....	9,8	9,9
Ne pas connaître ses horaires pour la semaine prochaine .....	9,4	8,5
Effectuer des astreintes .....	8,0	9,4
Impossibilité de coopérer pour effectuer correctement son travail .....	7,4	6,8
Travail posté en équipes, variable d'un jour à l'autre .....	6,8	7,5
Travail posté en équipe fixe .....	6,2	6,5
Déplacement automatique de pièces ou cadence automatique .....	6,0	5,2
Travail de nuit entre 0 et 5 heures 45 nuits ou plus par an .....	5,2	5,1
Emporter toujours ou souvent du travail à domicile .....	5,2	8,2
Pratiquer le télétravail au moins une fois par semaine .....	3,1	3,1

<b>Types d'expositions à des agents biologiques</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>	
	<b>Dans le secteur privé</b>	<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
Exposition à un ou plusieurs agents biologiques .....	20,0	24,9
Exposition potentielle à des agents biologiques .....	19,8	24,6
Travailler au contact d'un réservoir humain .....	10,8	15,8
Autres conditions d'exposition potentielle .....	9,4	10,3
Soins d'hygiène, nursing et assistance à la personne .....	4,7	6,7
Travailler au contact d'un réservoir animal .....	2,3	2,6
Autres types de tâches (maintenance, ménage en milieu de soin) .....	2,3	3,9
Traitement des déchets .....	2,0	2,6
Soins médicalisés non invasifs .....	1,1	2,1
Exposition délibérée à des agents biologiques .....	0,7	1,0
Soins médicalisés avec gestes invasifs .....	0,6	1,4
Travailler dans l'assainissement (Q432-2,3) .....	0,4	0,6
Travailler dans la maintenance de climatisation, tours aéro-réfrigérantes .....	0,3	0,2
Gestes techniques en laboratoire d'analyse médicale d'anatomo-pathologie et de recherche .....	0,2	0,4

<b>Type d'exposition à des agents chimiques</b>	<b>Proportion de salariés exposés</b>		
	<b>Dans le secteur privé</b>		<b>Ensemble des types d'employeurs</b>
	<b>Toute durée</b>	<b>Exposition supérieure à 2h/semaine</b>	
Exposition à un ou plusieurs agents chimiques .....	32,1	nd	32,3
<b>dont exposition à :</b>			
Eau de javel .....	6,5	1,2	6,5
Autres alcools (éthanol, butanol, isopropanol, ...) .....	6,4	2,6	7,4
Ammoniums quaternaires et cationiques .....	6,4	3,1	7,4
Autres tensio-actifs .....	6,3	3,5	6,9
Autres carburants .....	4,2	1,3	4,5
Emission de moteur diesel .....	4,0	2,4	4,0
Acides minéraux sauf acides cyanhydrique, fluorhydrique et chromique .....	3,0	0,7	3,0
Emission d'autres moteurs .....	2,9	1,9	3,2
Huiles synthétiques .....	2,8	1,4	2,9
Essence automobile .....	2,7	0,9	3,1
Ethers de glycol dérivés de l'éthylène glycol, sauf CMR .....	2,6	1,1	2,6
Fumées de soudage d'éléments métalliques .....	2,5	1,1	2,1
Hydrocarbures terpéniques (d-limonène, essence de térébenthine, ...) et chaux sous toutes ses formes .....	2,4	1,7	2,2
Autres cétones : acétone, méthylisobutylcétone (MIBK) .....	2,4	0,8	2,3
Ammoniac et solutions aqueuses .....	2,3	0,8	2,3
White-spirit, solvants naphta .....	2,3	0,7	2,3
Huiles minérales entières .....	1,9	0,9	2,0
Autres solvants .....	1,9	0,7	1,9
Acides organiques .....	1,8	0,8	2,0
Poussières de bois .....	1,8	1,2	1,8
Ethers de glycol dérivés du propylène glycol, sauf CMR .....	1,8	0,8	1,7

<i>Type d'exposition à des agents chimiques</i>	Proportion de salariés exposés		
	Dans le secteur privé		Ensemble des types d'employeurs
	Toute durée	Exposition supérieure à 2h/semaine	
Bases Fortes .....	1,7	0,5	1,7
Autres fibres minérales artificielles .....	1,7	1,0	1,7
Silice cristalline .....	1,7	1,0	1,4
Acrylates, méthacrylates, cyanoacrylates (y compris dans les colles) .....	1,6	0,9	1,4
Autres amines .....	1,2	0,8	1,2
Résines époxydiques .....	1,2	0,5	1,1
Eau oxygénée .....	1,2	0,6	1,3
Farine .....	1,1	0,6	1,0
Fluides aqueux ou synthétiques .....	1,1	0,6	0,9
Aluminium .....	1,1	0,6	1,0
Autres hydrocarbures pétroliers, essences A, B,... F, G (éther de pétrole) .....	1,1	0,5	1,2
Autres poussières végétales dont fibres de cellulose .....	1,0	0,6	1,0
Isocyanates monomères (HDI, TDI, MDI,...) et prépolymères .....	1,0	0,4	0,9
Acier inoxydable (inox) .....	1,0	0,5	0,9
Hydrocarbures terpéniques (d-limonène, essence de térébenthine,...) .....	1,0	0,4	0,9
Autres poussières minérales .....	0,9	0,5	1,1
Méthanol .....	0,9	0,2	0,9
Persulfates de sodium, de potassium et d'ammonium (notamment dans les produits) .....	0,8	0,7	0,7
Formaldéhyde .....	0,7	0,3	0,7
Autres Aldéhydes .....	0,7	0,3	0,7
Oxydes de fer .....	0,7	0,4	0,7
Fongicides (tous types) .....	0,7	0,3	0,8
Fibres céramiques réfractaires .....	0,6	0,2	0,5
Plomb et dérivés .....	0,6	0,2	0,8
Toluène .....	0,6	0,2	0,6
Acide fluorhydrique et dérivés minéraux .....	0,5	0,1	0,5
Amines aromatiques .....	0,5	0,4	0,4
Hydrocarbures aromatiques halogénés et/ou nitrés .....	0,5	0,2	0,5
Amiante (toutes variétés confondues) .....	0,5	0,1	0,5
Fumées de dégradation thermique des matières plastiques, soudage, découpe à chaud... ..	0,5	0,3	0,4
Autres résines (alkydes, cellulosiques, polyoléfines,...) .....	0,5	0,3	0,4
Chrome et dérivés, sauf inox .....	0,5	0,2	0,5
Nickel et dérivés, sauf inox .....	0,5	0,3	0,4
Autres métaux et dérivés (mercure, vanadium, béryllium...) .....	0,5	0,3	0,5
Oxydants autres (peroxydes de benzoyle, de méthyléthylcétone,...) .....	0,5	0,3	0,4
Herbicides (tous types) .....	0,5	0,1	0,6
Insecticides (tous types, sauf pyréthroïdes) .....	0,5	0,1	0,6
Médicaments allergisants pour les salariés les manipulant .....	0,4	0,2	0,7
Insecticides pyréthroïdes .....	0,4	0,1	0,3
N-Hexane .....	0,4	0,2	0,3
Chlorure de méthylène (syn. : dichlorométhane) .....	0,4	0,1	0,3
GPL .....	0,3	0,1	0,4
Goudrons de houille et dérivés (huile et brais) (y compris les fumées) .....	0,3	0,1	0,2
Acrylamide .....	0,3	0,2	0,3
Résines polyesters y compris les composites pré-imprégnés (SMC : Sheet Moulding) .....	0,3	0,1	0,3
Phénols et dérivés halogénés et/ou nitrés .....	0,2	0,1	0,3
Esters végétaux .....	0,2	0,1	0,2
Emissions dégagées par les procédés de la métallurgie et l'électrometallurgie, .	0,2	0,1	0,1
Brome, chlore (à l'exclusion des chlorures et de l'Oxydes de fer), iode, fluor .....	0,2	0,1	0,2

<i>Type d'exposition à des agents chimiques</i>	Proportion de salariés exposés		
	Dans le secteur privé		Ensemble des types d'employeurs
	Toute durée	Exposition supérieure à 2h/semaine	
Résines formophénoliques, urée-formol, mélamine-formol.....	0,2	0,1	0,1
Cobalt et dérivés.....	0,2	0,1	0,1
Ozone.....	0,2	0,1	0,2
Pesticides classés cancérogènes (NMP).....	0,2	.	0,2
Autres pesticides.....	0,2	0,1	0,4
N-Méthylpyrrolidone (NMP) et N-Ethyl-2-pyrrolidone.....	0,2	.	0,2
Benzène (sauf carburants).....	0,2	0,1	0,2
Styrène (sauf résines polyesters).....	0,2	0,1	0,1
Fabrication et utilisation de matériaux nanofacturés.....	0,1	0,1	0,1
Fumées de vulcanisation.....	0,1	.	0,1
Fumées dégagées par la combustion de végétaux (paille, bois,,,).....	0,1	.	0,2
Phtalates.....	0,1	0,1	0,1
Autres plastifiants.....	0,1	0,1	0,2
Cytostatiques.....	0,1	0,1	0,4
Cadmium et dérivés.....	0,1	.	0,1
Carbures métalliques frittés.....	0,1	.	0,1
Ethers de glycol classés CMR (voir guide).....	0,1	0,1	0,1
Perchloréthylène (syn : tétrachloroéthylène).....	0,1	.	0,1
Trichloréthylène.....	0,1	.	0,1
Diméthylformamide (DMF), Diméthylacétamide (DMAC).....	0,1	0,1	0,1
Tétrahydrofurane (THF) (également présent dans les colles PVC).....	0,1	0,1	0,2
Cyanure y compris acide cyanhydrique et nitriles.....	0,1	.	0,1

<i>Type d'exposition à des risques psychosociaux</i> <i>Plus de détails p.8 « Les risques psychosociaux »</i>	Proportion de salariés exposés	
	Dans le secteur privé	Ensemble des types d'employeurs
Manque de reconnaissance.....	49,3	50,6
Salariés en situation de job strain : forte demande psychologique & faible latitude décisionnelle.....	27,2	26,9
Comportements hostiles.....	15,5	16,0